

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### **SÉANCE SPÉCIALE DU 16 MARS 2015**

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 16 mars 2015 à 19 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1  
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Avis de motion, règlement décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ afin de construire un centre de formation pour les pompiers sur le chemin de l'aéroport.**
- 5) **Appel d'offres, aménagement d'un site d'entraînement pratique pour les pompiers.**
- 6) **Monsieur Gaétan Grenier, demande de dérogation mineure 2015-02-01-D.**
- 7) **Demande à la MRC du Haut-Saint-François dans le cadre des travaux du comité qui prépare le Plan de développement de la zone agricole (PDZA).**
- 8) **Acceptation du rapport annuel 2014 du service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton.**
- 9) **Période de questions.**
- 10) **Séance close.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**2) Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2015-03-5056

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Période de questions.**

Aucune.

**4) Avis de motion, règlement décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ afin de construire un centre de formation pour les pompiers sur le chemin de l'aéroport.**

Résolution 2015-03-5057

Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Lapointe qu'elle présentera à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 191-2014 décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ afin de construire un centre de formation pour les pompiers sur le chemin de l'aéroport.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

**5) Appel d'offres, aménagement d'un site d'entraînement pratique pour les pompiers.**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**6) Monsieur Gaétan Grenier, demande de dérogation mineure 2015-02-01-D.**

Résolution 2015-03-5058

CONSIDÉRANT que M. Gaétan Grenier, 235 rue Principale Ouest, Cookshire, dont la propriété est située dans la zone résidentielle RE-29 (lot 4 487 366), demande que la municipalité accorde l'autorisation pour permettre que la résidence existante soit implantée à 5,84 mètres au lieu de 8 mètres dans la marge avant prévue dans cette zone (règ. 416-01, art. 4.6.1).

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2015-02-01-D de M. Gaétan Grenier, à une séance tenue le 12 mars 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Gaétan Grenier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7) Demande à la MRC du Haut-Saint-François dans le cadre des travaux du comité qui prépare le Plan de développement de la zone agricole (PDZA).**

Résolution 2015-03-5059

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François travaille présentement sur la préparation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui vise à mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le PDZA doit : mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits; viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprise ou des modes de mise en marché; favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture; encourager le développement d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme;

CONSIDÉRANT que l'agriculture et l'exploitation forestière sont les principales activités économiques sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT le moratoire sur l'industrie porcine qui vise les terres en surplus de phosphore fait en sorte que plusieurs terres en friche sont irrécupérables en 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton demande à la MRC du Haut-Saint-François, dans le cadre du PDZA, de faire ressortir cette contrainte dans ses recommandations et de demander au gouvernement du Québec de se questionner sur le moratoire en tenant compte des motifs de sa création.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8) Acceptation du rapport annuel 2014 du service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton.**

Résolution 2015-03-5060

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyée par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la Ville de Cookshire-Eaton accepte le rapport annuel 2014 du service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton tel que déposé.

Ce rapport est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9) Période de questions.**

Aucune.

**10) Levée de la séance spéciale.**

Résolution 2015-03-5061

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Noël Landry  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier